



DELINAT

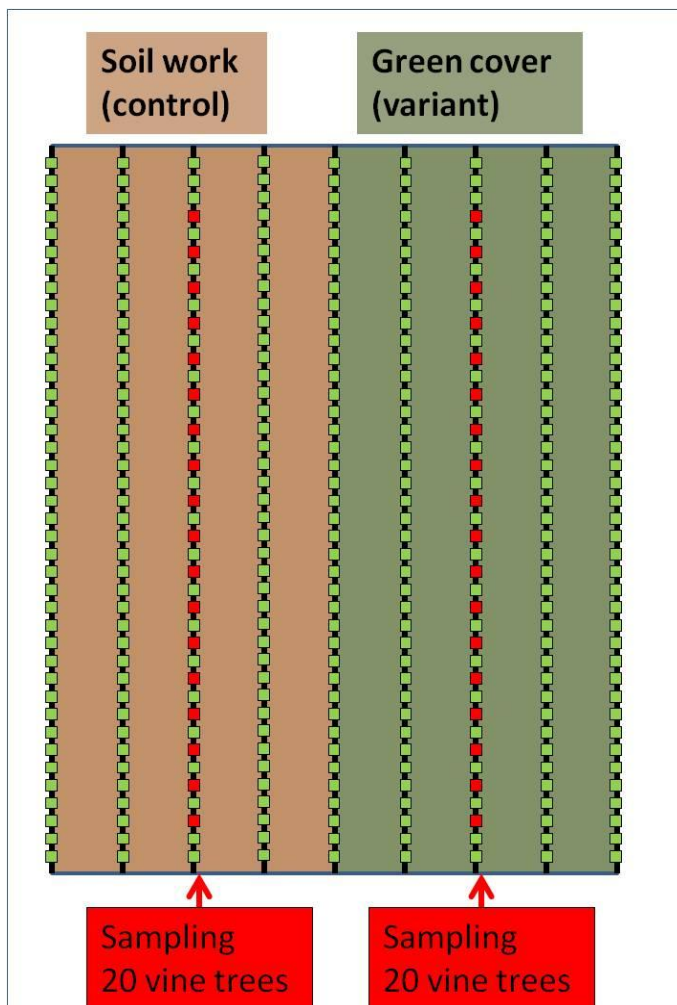
Fiche d'information:

Essais menés par des viticulteurs

Un essai signifie que le viticulteur compare une méthode alternative (*variante*) avec la méthode d'exploitation habituellement utilisée jusqu'alors (*contrôle*). L'objectif de l'essai vise à étudier les effets de la variante alternative sur la culture de la vigne. Delinat n'attend pas des normes scientifiques pointues, mais il faut néanmoins respecter quelques règles fondamentales pour aboutir à une comparaison exploitable :

- Il s'agit de signaler tout nouvel essai à l'Institut Delinat avant la mise en œuvre. La notification doit intervenir d'ici le 1^{er} avril de l'année de l'essai.
- La *variante* et le *contrôle* sont cultivés de la même façon, sauf en ce qui concerne le facteur spécifique à analyser (p.ex. l'enherbement ou un produit phytosanitaire). Il s'agit donc de procéder sur chacune des surfaces expérimentales à la même irrigation, au même amendement, à la même taille, etc.
- Les deux surfaces expérimentales (*contrôle* et *variante*) devraient être disposées l'une à côté de l'autre, dans une parcelle aussi homogène que possible.
- Dans les surfaces expérimentales, les vignes doivent être aussi homogènes que possible, c.-à-d. que les facteurs tels que le cépage, le système de conduite, l'orientation, etc. doivent être identiques.
- Les surfaces expérimentales doivent être marquées d'une manière claire, résistant aux intempéries, et tous les collaborateurs en viticulture informés de manière correspondante.
- Après la collecte des données, les protocoles remplis doivent être transmis sans délai à l'Institut Delinat.

Ill. 1 Exemple d'un schéma d'essai pour enherbement/entretien du sol



Essais avec entretien du sol/amendement

Lors d'essais avec des stratégies d'enherbement, d'amendement organique ou de charbon végétal, *variante* et *contrôle* doivent être aménagés de manière à comporter respectivement 4 interlignes au minimum (voir ill. 1). Les acquisitions de données sont effectuées sur les ceps de la ligne centrale (échantillonnage). Il s'agit de procéder au moins à l'une des cinq acquisitions de données suivantes :

Acquisitions basiques de données (Utiliser les protocoles figurant à l'annexe 1 !)

1. **Croissance** : Le poids de la taille par cep est déterminé sur base de 20 vignes par surface expérimentale.
2. **Fertilité** : Le nombre d'inflorescences par cep est déterminé au printemps, sur base de 20 vignes par surface expérimentale.
3. **Rendement** : La quantité vendangée par cep est pesée sur base de 20 vignes par surface expérimentale.

4. **Qualité du moût** : Sucre, pH et acidité totale sont mesurés dans le moût pressé à partir des surfaces expérimentales *variante* et *contrôle*.

Acquisitions supplémentaires de données

5. **Approvisionnement en éléments nutritifs** : Respectivement 50 feuilles de 20 vignes par surface expérimentale sont collectées pour déterminer les taux en éléments nutritifs (N, P, K, Mg, Ca). Il s'agit de prélever les feuilles du même rameau et situées à l' hauteur de la grappe. Les 50 feuilles de contrôle sont placées ensemble dans un sachet et étiquetées. Il en va de même pour les 50 feuilles de la variante. Les deux échantillons doivent être envoyés aussi vite que possible à un laboratoire régional. En cas de retard, il s'agit d'entreposer les échantillons dans un réfrigérateur. Pour déterminer la procédure à respecter pour l'envoi, il faut absolument consulter le laboratoire et le coursier avant le prélèvement des échantillons.

6. **Qualité du raisin** : Pour chaque surface expérimentale, il s'agit de faire analyser dans un laboratoire les composants de 200 grains de 100 grappes provenant de 25 vignes. Il s'agit de prélever respectivement les deux grains situés à l'extrémité inférieure de la grappe. Paramètres analysés : "Teneur en sucre, teneur en alcool potentielle, pH, azote assimilable, polyphénols. Pour déterminer la procédure à respecter pour l'envoi, il faut absolument consulter le laboratoire et le coursier avant le prélèvement des échantillons.

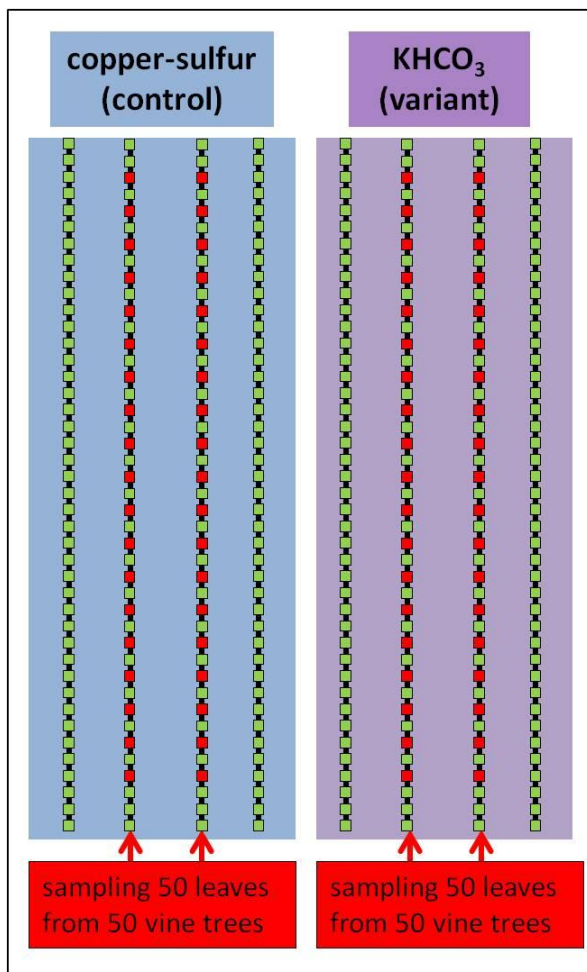
Remarque :: Si le viticulteur a déjà lancé un essai avant la modification des directives, et si cet essai correspond aux critères requis ici, une évaluation est souhaitée. Il s'agit dans ce cas de noter dans le protocole depuis combien de temps l'essai est en cours.

Essais avec des mesures phytosanitaires alternatives

Il s'agit de tester des produits phytosanitaires alternatifs ou de mener des essais dans lesquels la quantité normale habituelle de produits phytosanitaires utilisés est réduite de moitié pour la *variante*. *Variante* et *contrôle* doivent comporter respectivement 4 lignes au minimum (ill. 2). Les lignes doivent être marquées bien visiblement. Il faut veiller à ce qu'en bordure d'une surface expérimentale, les produits phytosanitaires utilisés n'empiètent pas sur l'autre surface expérimentale.

Pour l'évaluation de l'essai, il faudrait procéder au moins une fois à la détection de maladies éventuelles en prélevant sur 50 ceps par surface expérimentale un total respectif de 50 feuilles et 100 grappes. Il s'agit d'utiliser le modèle de protocole figurant à l'annexe 2. Par agent pathogène (oïdium, mildiou), il faut remplir respectivement 2 protocoles (feuilles, grappes). Au total, il faut donc 4 protocoles pour une acquisition complète de données. Si seulement une acquisition de données est effectuée par saison, elle ne doit pas avoir lieu avant l'avant-dernière pulvérisation.

III. 2 Exemple d'un schéma d'essai pour des mesures phytosanitaires



Retour des protocoles

Les protocoles remplis sont à renvoyer à l'Institut Delinat.

sous forme scannée, par E-mail à : niggli@delinat-institut.org

par courrier postal à :

Claudio Niggli
Route de la Place 92
CH-1966 Ayent
Suisse

Annexe 1

Protocole pour essais avec enherbement ou amendement

Protocole pour la collecte des données		
Concerne : Essais avec enherbement, travail du sol, amendement		
Producteur :		Date :
Numéro de parcelle :		Cépage :
Début de l'essai :		
Description de la variante :		
Description du contrôle :		
Mesurage : <input type="checkbox"/> Poids de la taille par cep (g)		
<input type="checkbox"/> Poids de la vendange par cep (kg)		
<input type="checkbox"/> Nombre d'inflorescences par cep		
Cep	Contrôle (g ou kg ou nombre)	Variante (g ou kg ou nombre)
<i>1</i>		
<i>2</i>		
<i>3</i>		
<i>4</i>		
<i>5</i>		
<i>6</i>		
<i>7</i>		
<i>8</i>		
<i>9</i>		
<i>10</i>		
<i>11</i>		
<i>12</i>		
<i>13</i>		
<i>14</i>		
<i>15</i>		
<i>16</i>		
<i>17</i>		
<i>18</i>		
<i>19</i>		
<i>20</i>		

Annexe 2

Protocole pour essais avec stratégies phytosanitaires alternatives

Feuille :: Il faut prélever 50 feuilles de la surface « contrôle » et 50 feuilles de la surface « variante ». Chaque feuille est évaluée et classée en fonction de son niveau d'infestation. Le plus simple est de cocher pour chaque feuille la case du niveau d'infestation correspondant.

Grappes : Les 100 grappes sont évaluées directement sur les 20 vignes et classées. Comme pour les feuilles, il suffit de cocher dans le protocole la case correspondant au niveau d'infestation.

Protocole pour l'enquête phytosanitaire		
Producteur :		
Date :		
Numéro de parcelle :		
Cépage :		
Début de l'essai :		
Traitement de la variante :		
Traitement du contrôle :		
Quelle maladie ?: <input type="checkbox"/> Oïdium <input type="checkbox"/> Mildiou		
Quel organe ?: <input type="checkbox"/> Feuille <input type="checkbox"/> Grappe		
Niveau d'infestation	Contrôle	Variante
Pas d'infestation visible		
1-20% de la surface de la feuille ou de la grappe sont infestés		
20-50 % de la surface de la feuille ou de la grappe sont infestés		
50-80 % de la surface de la feuille ou de la grappe sont infestés		
80-100 % de la surface de la feuille ou de la grappe sont infestés		